

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

19/04/2017

Dossier complet le

19/04/2017

N° d'enregistrement

2017 - 004836

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1.4 ha au lieu dit l'Hermas sur la commune de Valflaunès

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL Vignobles Orlias

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean François Orliaac

RCS / SIRET

4 8 0 8 6 8 9 5 9 0 0 0 1 0

Forme juridique EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a : Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha	Défrichement d'une surface de 1.4 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'une surface de 1.4 ha au lieu dit l'Hermas d'un mélange de garrigue boisée et de pinède claire de pin d'Alep

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la remise en culture viticole d'une parcelle ayant un passif agricole. Cela conformément aux engagements pris par l'EARL vignobles Orliac lors de l'achat de ces parcelles auprès de la SAFER.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont programmés en juillet/août, et ne devrait pas excéder une durée d'un mois.

Ils se dérouleront de la manière suivante :

- abattage et évacuation des bois et arbustes présents
- broyage des souches
- travail du sol (ripage et concassage si besoin)
- plantation
- en cas de dégât de gibier lors de l'exploitation des vignes, une clôture de la parcelle viticole sera envisagée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation des vignes, selon le calendrier annuel suivant :

- début mai et juillet : griffage inter-rang
- août/septembre : vendange
- après les vendanges : apport de compost puis semis pour obtenir un couvert végétal et éviter la détérioration du sol lors des fortes pluies
- de fin décembre à février : taille

Aucun apport d'engrais ne sera mis en place. il n'est pas prévu de système d'irrigation à l'heure actuelle.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure identifiée exceptée la présente démarche.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale du défrichement demandé	1.4 hectares
Surface totale des parcelles concernées	
D84	0.1960 hectares
D85	1.6192 hectares
D385	0.64 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit l'Hermas
34270 Valflaunes

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 85 ' 72 " 63

Lat. 43 ° 79 ' 55 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Mélange de garrigue boisée et de pinède à pin d'Alep, boisée majoritairement en strate haute de pin d'Alep, chênes vert et quelques chênes pubescents et en strate basse de genévrier et romarin.

Usage : chasse

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme, commune de Valflaunès.
Classé en zone A1.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF II n° 910011563 : Hautes garrigues du Montpelliérais
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Plan de Préventions des Risques d'Inondations de Valflaunès, approuvé le 28 février 2013. Les zones concernées par le défrichement sont classées en Z2 (zone de précaution), "zones naturelles présentant des enjeux modérés pour un aléa fluvial nul ou exceptionnel
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR 91112004 : Garrigues du Montpelliérais
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Défrichement de la garrigue boisée en place. Un corridor naturel sera laissé intact le long de toute la zone défrichée à l'exception de la zone en bordure de la D1E9.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Au vue de la faible surface du défrichement, ce dernier n'impactera les zones à sensibilités particulières énumérées au 5.2 du présent formulaire que très localement, sans en modifier le fonctionnement global.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Pendant la durée du chantier, des machines forestières ou agricoles généreront du bruit. Puis de manière ponctuelle lors de l'exploitation des vignes?
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront être occasionnées pendant la durée du chantier, lors du travail du sol.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒ Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐	Changement d'affectation du sol, passage d'un sol forestier à un sol agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme évoqué plus haut, le projet fait suite à un engagement pris par l'acquéreur auprès de la SAFER du Languedoc Roussillon de respecter l'usage agricole du bien acquis sous la condition des autorisations administratives nécessaires.

Le défrichement concerne une superficie de 1.4 ha couverte aujourd'hui par un garrigue boisée de pin d'Alep. Ce type de peuplement amplement répandu sur le secteur est inclus dans une ZPS de 45 000 ha nommée "Hautes garrigues du Montpelliérais" dont le formulaire standard de données du site indique :

" La viticulture connaît un regain d'intérêt, notamment sur les côteaux avec des objectifs d'amélioration de la qualité compatibles avec la préservation des habitats et des ressources alimentaires des oiseaux."

Les vignes de l'Hortus s'inscrivent pleinement dans cette démarche de qualité, avec un vin reconnu et des vignobles exploitées de manière raisonnée. En témoigne la volonté de maintenir un couvert hivernal au niveau du sol afin de limiter l'impact des fortes pluies.

L'implantation de vignoble a de plus l'intérêt de jouer un rôle de coupe feu au sein des grands massifs forestiers présents au sein de la Communauté de Commune du Grand Pic Saint Loup.

Il ne semble donc pas, au vu des caractéristiques du projet détaillées plus haut, qu'une étude d'impact soit nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Acte de vente, à rattacher à la partie 4.2

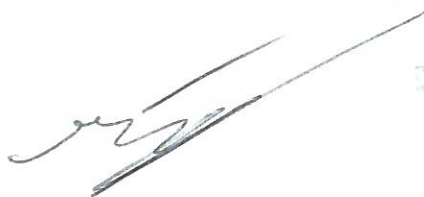
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à **Valflaunes**

le, **10/01/2017**

Signature



EARL VIGNO
DOMAINE DE L'ÉTOILE
34270 VALFLAUNES
SIRET 480 808 639 000 17
FR 84 480 639 159